

MAURICE CULOT ET JEAN PAUL MIDANT

9 CAMPUS

CADRE MÉTHODOLOGIQUE ACTUALISÉ
DISPOSITIF DE SUIVI DE LA DÉMARCHE PATRIMONIALE



9 CAMPUS

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - novembre 2011

9CAMPUS

CADRE MÉTHODOLOGIQUE ACTUALISÉ
DISPOSITIF DE SUIVI DE LA DÉMARCHE PATRIMONIALE

Cette étude a été réalisée par
Maurice Culot et Jean-Paul Midant

*Commande du ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche*

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Pilotage de l'étude : service des grands projets immobiliers,

Alain Neveü, chef de service ;

Florence Kohler, conseillère campus

*Une version PDF de ce livret de synthèse est sur le CD ROM
accompagnant le guide de recommandations.*

SOMMAIRE

Préambule

CADRE MÉTHODOLOGIQUE ACTUALISÉ 09

- Le caractère inédit de la commande
- Un premier outil de repérage et de gestion : une fiche d'inventaire et de diagnostic pour les bâtiments adaptée aux ensembles architecturaux, urbains et paysagers
- Un deuxième outil de gestion : la distinction de bâtiments et d'espaces architecturaux, urbains et paysagers remarquables
- Un troisième outil de gestion : des ensembles inscrits dans des périmètres
- Un quatrième outil de gestion : les guides de recommandations

DISPOSITIF DE SUIVI DE LA DÉMARCHE PATRIMONIALE 19

- Permettre une appropriation des outils à disposition
- Utiliser les outils à disposition
- Prolonger la démarche patrimoniale
- Lancer un « plan mémoire campus »

PRÉAMBULE

En tant que spécialistes des politiques patrimoniales appliquées aux cadres bâti et paysager, nous avons pleinement conscience que la ville des années 1950-1960, et ses constituants comme les campus universitaires créés de toute pièce à cette époque, ne peuvent être intégrés dans le présent qu'à condition de subir une transformation. Il ne s'agit pas de figer notre environnement, mais d'accompagner son passage dans l'actualité en réfléchissant sur la possibilité de continuer les œuvres de ce passé récent.

Nous pensons que cette transformation doit passer au préalable par un réapprentissage et un questionnement. Ce réapprentissage d'un savoir-être et d'un savoir-faire pour les habitants et les usagers de la ville moderne est celui qui a été induit en Europe par la volonté d'établir de meilleures relations entre le centre et la périphérie, notamment avec la réflexion sur les transports placée au cœur des préoccupations des urbanistes depuis les années 1990. Une réflexion, parmi d'autres, qui nous a permis de nous interroger sur les conditions environnementales de notre modèle de développement.

A l'heure où les schémas directeurs d'urbanisme sur les campus ont intégré cette dimension programmatique, l'attention qu'il convient de porter aux éléments déjà-là, bâtis et non bâtis, lieux déjà institués et instituants, doit être, elle aussi, reconsidérée et amplifiée. C'est ce que nous avons voulu faire avec le repérage des ensembles que nous avons jugés remarquables, et les recommandations que nous avons énoncées en ce qui concerne les conditions de leur entretien et de leur éventuelle pérennisation.

Il s'agit de laisser de côté ce qui peut être taxé de vétusté, d'insécurité et d'inutilité, source de dysfonctionnement grave et gouffre financier, dont la disparition et le remplacement peuvent être envisagés. Mais il s'agit aussi d'isoler, de préserver ou de contrôler la transformation d'éléments qui, a contrario, peuvent être renouvelés et efficacement développés pour devenir plus performants. Parmi ceux-ci et au premier chef, les bâtiments et ensembles urbains architecturaux et paysagers qui sont devenus par leur forme, leur esthétique, leur symbolique, des signes importants d'identité par lesquels on peut définir les campus universitaires créés en France depuis la fin des années 1950 jusqu'aux années 1970, reçus en héritage. Et de favoriser ainsi le travail d'enracinement, avant que puisse s'accomplir le changement dans la durabilité, sans doute à d'autres échelles et avec de nouveaux outils.

Un des objectifs premiers des Opérations Campus dans les sites existants est la réhabilitation du patrimoine. Mais les qualités architecturales de ce patrimoine historique, dont l'essentiel remonte au début des années 1960, du fait notamment de ses dégradations, échappent à ses utilisateurs. L'objectif était ici, d'après les termes mêmes du Cahier des Clauses Particulières du marché public lancé lors de la réalisation de cette étude, de « repérer » ce patrimoine sur les neuf sites universitaires concernés.

La méthodologie employée « devait être adaptable quel que soit le type de campus (ancien, récent, à réhabiliter, à rénover...) ». Elle devait « constituer le cadre commun d'une démarche de révélation et prise en compte de la valeur patrimoniale de ces campus », pour « contribuer à fonder la qualité architecturale et urbaine des interventions réalisées sur ces mêmes campus dans le cadre des Opérations Campus les concernant ». Cette méthodologie devait pouvoir être « appropriée par les professionnels souhaitant approfondir l'étude de l'un ou l'autre campus et servir de référence à ceux qui pourraient s'intéresser à des campus non étudiés dans le cadre du marché ».

Le caractère inédit de la commande

Il faut d'abord souligner le manque de travaux de référence en la matière avant l'engagement de cette étude. Il n'existait pas avant celle-ci d'analyse historique sur l'architecture et la forme urbaine des campus français construits au début des années 1960, réalisée par des bureaux d'études professionnels, ou bien par des laboratoires liés à la recherche dans les écoles d'architecture ainsi qu'à l'université.

La valeur patrimoniale de l'architecture et des paysages constitués à cette époque, quant à elle, a commencé à être dégagée grâce aux actions en faveur du patrimoine du XXe siècle menées par le Conseil de l'Europe (circulaire du 9 septembre 1991, relative à la protection du Patrimoine architectural du vingtième siècle), reprises en 1999 par le Ministère de la Culture et de la Communication et ses représentations régionales (les Directions Régionales des Affaires Culturelle ou DRAC).

Considérées à cette époque comme un des enjeux culturels des années à venir, l'identification et l'étude du patrimoine constitué par les constructions récentes ont fait ensuite l'objet d'initiatives dispersées. Le regard sur l'architecture et le paysage français des Trente Glorieuses a volontiers été dirigé vers deux domaines : les grands ensembles d'habitations, et les constructions du loisir de masse (stations de sports d'hiver, villes balnéaires du littoral languedocien) ; et jusqu'à présent les campus universitaires ne faisaient curieusement pas partie de cet engouement sociétal.

Si le repérage des bâtiments et ensembles paysagers n'avait pas encore été fait, le travail de sensibilisation à la qualité du bâti et des paysages conçus dans les années 1960 était sur place embryonnaire. Seul le campus de Grenoble-Saint-Martin-d'Hères-Gières en était à établir une charte patrimoniale. Pourtant le lancement des premiers PPP dans les sites concernés dès la fin de l'année 2011 conférait à cette étude un enjeu particulier. Elle a donc été pour nous l'occasion d'innover.

FICHE BÂTIMENT

Bâtiment n°04

IDENTIFICATION DU BÂTIMENT

Adresse : 29 avenue Robert Schuman

Dates des relevés - ext : 29/09/2010

- int : 30/09/2010

Affectataire : Université de Provence, Aix-Marseille I, Lettres et Sciences Humaines

SITUATION SUR LE CAMPUS

Il s'agit d'un bâtiment imposant de par sa volumétrie (35.000 m2) et moderne de par sa typologie, dont les façades sont identiques sur toutes les orientations, mais les références à l'architecture méridionale, avec ses arcades, ses patios et dans le traitement de la lumière, restent très présentes.

Ainsi, cet ensemble bâti principal composé de trois bâtiments combinés autour d'un hall d'entrée commun structure et oriente, grâce à l'équerre que forment le "socle bas" et la "barre", le site de la Faculté de Lettres et participe fortement à son identité.

Situé au centre de la composition urbaine des deux facultés du campus, il assure la transition avec l'architecture, la volumétrie et l'implantation des bâtiments de l'Université de Droit préexistants.

L'accès principal se fait au niveau de l'équerre par un parvis principal dessiné. On retrouve le même traitement pour les entrées secondaires dans le socle situées à l'arrière du bâtiment côté voie ferrée (beaucoup d'étudiants arrivent à pieds depuis le centre ville par l'arrière) et également derrière l'amphithéâtre principal.

NATURE DU PROGRAMME / DATATION

Appellation usuelle : Faculté de Lettres

Date de conception : 1961

Architecte ou Maître d'œuvre : R.Egger, J.Levasseur (architecte d'opération)

Date de construction : 1962 - 1965

Autre intervenant remarquable

Date d'inauguration : 1966

Programme d'origine :

Amphithéâtres, Locaux d'enseignement et de recherche

Lieux de vie étudiante, Salle de sport, Locaux administratifs, Locaux logistiques

Occupation actuelle : le programme est relativement inchangé

DESCRIPTION DE L'EXTERIEUR DU BÂTIMENT

ETAT D'ORIGINE

Cet édifice est composé de trois bâtiments :

Un grand bâtiment bas de 3 niveaux avec ses 3 patios qui forme un "socle" pour une barre de 7 niveaux posée perpendiculairement. Un grand amphithéâtre complète l'ensemble, accroché au niveau du hall partagé tel un appendice à la barre.

La composition d'ensemble est horizontale : les trois bâtiments sont unifiés par le traitement identique des 3 premiers niveaux (arcades), puis le corps de la barre (R+4 à R+6), et enfin le couronnement ceint d'une galerie couverte par des voûtes légères.

Structure poteaux/poutres béton armé, planchers poutres béton préfabriquées.

En façade, toutes les maçonneries sont en parement pierre de Segny de la commune de Magny (Côte d'Or), environ 60x60cm, et les menuiseries en bois. Fenêtres verticales, menuiseries bois, allèges vitrées. Toiture terrasse non accessible.

Pour une description plus fine des 3 sous-bâtiments B_04_01, B_04_02 et B_04_03, voir les sous-fiches bâtiment qui suivent : n°12, 13 et 14.

ETAT DE CONSERVATION ET TRANSFORMATIONS EVENTUELLES

Parement en pierre très dégradé laissant apparaître le béton et parfois les ferrallages.

La totalité des menuiseries bois sont remplacées par des menuiseries PVC blanches.

Ajout d'appareils de climatisation en façade.

Filet horizontal de protection (contre les chutes du parement pierre) au 1er étage sur toutes les façades depuis les années 1970 et sous le pignon ouest de la barre depuis 2008.

POTENTIEL DE TRANSFORMATION

ventilation climatisation chauffage

isolation

Isolation par l'extérieur difficilement envisageable (cela changerait complètement le rythme des arcades et donc la composition des façades). Une étude commandée par l'université a d'ailleurs montré qu'une isolation par l'intérieur serait plus efficace dans ce cas précis.

accessibilité handicapés

Accessibilité aux PMR déjà aménagée.

autres

DESCRIPTION DE L'INTERIEUR DU BÂTIMENT

ETAT D'ORIGINE

Espaces intérieurs :

Description des espaces d'accueil et de circulation

Hall principal dans le RdC de la barre.

Tous les niveaux intérieurs entre les bâtiments sont raccordés et les couloirs communiquent. Les ascenseurs de la barre desservent également les différents niveaux du socle.

Impostes vitrés au dessus des portes de toutes les salles de part et d'autre des couloirs pour que la lumière traverse le bâtiment dans sa largeur.

Equipements ou espaces remarquables :

Hall d'entrée partagé par les 3 bâtiments.

Mode d'éclairage naturel et artificiel

Eclairage naturel : par fenêtres verticales en façade.

Eclairage artificiel : tubes fluorescents au plafond.

Sols

Dalles Granito, dans les circulations et salles d'enseignement.

Carrelage dans les sanitaires

Plafonds

Lames métalliques perforées

Espaces intérieurs non construits :

3 patios (voir fiches n°15, 16 et 17)

ETAT DE CONSERVATION ET TRANSFORMATIONS EVENTUELLES

Sol granito globalement en bon état, mais modifié en de multiples endroits pour des revêtements de moindre qualité (carrelages, linoleum).

Plafond d'origine en mauvais état et généralement remplacé par des dalles acoustiques 60x60.

POTENTIEL DE TRANSFORMATION

ventilation climatisation chauffage

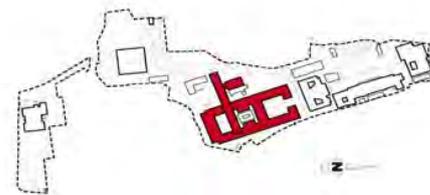
Les mises en conformité sont rendues délicates par la faible hauteur sous plafond, mais elles sont déjà entamées ponctuellement.

isolation

Isolation envisageable par l'intérieur

accessibilité handicapés

Le bâtiment a déjà été rendu accessible aux PMR quasiment partout, manquent des toilettes à certains étages.



Photos complémentaires sur format numérique

INTERET PATRIMONIAL

éléments remarquables :

façades

intérieur

espaces libres

INTERET PATRIMONIAL DU BÂTIMENT

- Edifice remarquable
- Edifice de qualité
- Construction courante
- Pouvant être remplacé

Commentaires :

Si cet édifice n'offre pas d'espaces intérieurs ou de détails architecturaux remarquables, son implantation sur un site difficile, la combinaison de trois bâtiments, sa volumétrie générale et la modénature de ses façades composées lui confère une présence imposante qui marque fortement l'identité du site, malgré les pierres de parement qui tombent et dégradent son image.

En cela, ce bâtiment de la faculté de Lettres est un édifice de qualité.

Un premier outil de repérage et de gestion : une fiche d'inventaire et de diagnostic pour les bâtiments adaptée aux ensembles architecturaux, urbains et paysagers

Premier outil testé dans le cadre de cette étude, notre fiche d'inventaire s'est révélée plutôt efficace. Pour le familier des études patrimoniales, la fiche d'inventaire n'a en soi rien d'original. Pour l'occasion, néanmoins, ont été mis au point, au fil des discussions avec nos collaborateurs et partenaires, deux outils d'un genre nouveau, où la stricte activité de repérage a été largement dépassée. Le canevas de la fiche dérive de celui employé généralement par les historiens et urbanistes dans les enquêtes à la parcelle effectuées pour établir ou réviser les Plans de Sauvegarde et Mise en Valeur (Secteurs Sauvegardés). Il convient de situer le bâtiment, de le dater, de le décrire dans son état d'origine et dans son état actuel, d'en remarquer les changements pour l'extérieur comme pour l'intérieur. A ces renseignements ont été ajoutés des informations et des jugements permettant de préciser son potentiel de transformation notamment pour l'isolation et l'accessibilité des handicapés (en faisant confiance à la capacité de l'enquêteur pour le déterminer au mieux).

Ces remarques, qui font appel à l'expérience de l'observateur, à la compétence de l'historien et à celle de l'architecte, mènent à une prise de position qui dépasse la stricte objectivité : il s'agit de déterminer en faisant la somme des critères contenus dans les remarques précédentes, un intérêt patrimonial, sur une échelle de trois degrés : remarquable, de qualité, et courant.

Ce choix s'explique parce qu'il découle de ce qui a été précisé auparavant : le bâtiment possède un intérêt patrimonial par sa situation, par sa forme, extérieure et intérieure, par le degré de reconnaissance atteint par son maître d'œuvre, par l'adéquation entre sa forme et sa fonction - même si cette dernière a changé au fil du temps - par l'écart entre son état d'origine et son état actuel, par son état de conservation, par la rareté de ses caractéristiques en considérant l'ensemble du parc immobilier étudié, par la menace qu'un chantier futur pourrait faire peser sur son intégrité, mais aussi par sa capacité à supporter des transformations nécessaires à son utilisation contemporaine.

Valable pour déterminer la valeur patrimoniale d'un édifice, cette fiche peut être aisément adaptée aux ensembles architecturaux, urbains et paysagers moyennant quelques aménagements et constitue le deuxième outil évoqué précédemment.

Le texte étant libre et peu contraint par un thésaurus, l'emploi des deux fiches est simple, car il ne nécessite pas l'établissement puis l'utilisation d'un vocabulaire technique trop abscons. L'enquêteur décrit ce qu'il voit selon sa culture. Intervient ensuite la puissance évocatrice de l'image qui vient en complément préciser ce qui pourrait rester dans le vague : pour chaque sortie papier de la fiche d'inventaire, trois à six photographies appuient l'enquête écrite. Ce complément visuel qui s'adresse à toute sorte de collaborateurs est un puissant moyen de communication. Ces photographies peuvent elles-mêmes être périodiquement complétées sur support numérique et l'une des vocations des CD rom joints à l'étude est la constitution de cette banque de données visuelle permettant de suivre régulièrement l'évolution de l'édifice ou de l'ensemble décrit sur la fiche.



La première faculté de Droit et Lettres, Architectes : Böet, Sardou et Pouillon, Aix-en-Provence



Institut de Botanique, Architecte : Roger Hummel, Strasbourg

Un deuxième outil de gestion : la distinction de bâtiments et d'espaces architecturaux, urbains et paysagers remarquables

Les fiches d'inventaire ne sont donc pas simplement des fiches descriptives. La distinction d'éléments singuliers dans le travail de repérage est primordiale. Ainsi dans chaque campus, des édifices et des ensembles urbains et paysagers ont été mis au premier plan, pour servir d'exemples dans le mouvement de transformation engagé. Le choix des bâtiments et ensembles remarquables a tenu compte des projets en cours et à venir, et s'en est tenu à des priorités. C'est par un travail mené sur ces bâtiments et sur ces ensembles qu'il nous paraît possible de lancer un premier mouvement de sensibilisation en faveur d'un patrimoine universitaire, aujourd'hui souvent méconnu à la fois des usagers mais aussi des maîtres d'œuvres et des maîtres d'ouvrages appelés à travailler dans le cadre de l'Opération Campus. Les recommandations en matière de préservation, réhabilitation ou transformation ne concernent que ces éléments qui nous paraissent aujourd'hui significatifs. Situation qui, si elle amène à une prise de conscience du bien fondé de la démarche, pourrait s'appliquer par la suite à d'autres éléments, voire à des bâtiments plus récents distingués, sans doute, à leur tour dans une vingtaine d'années.

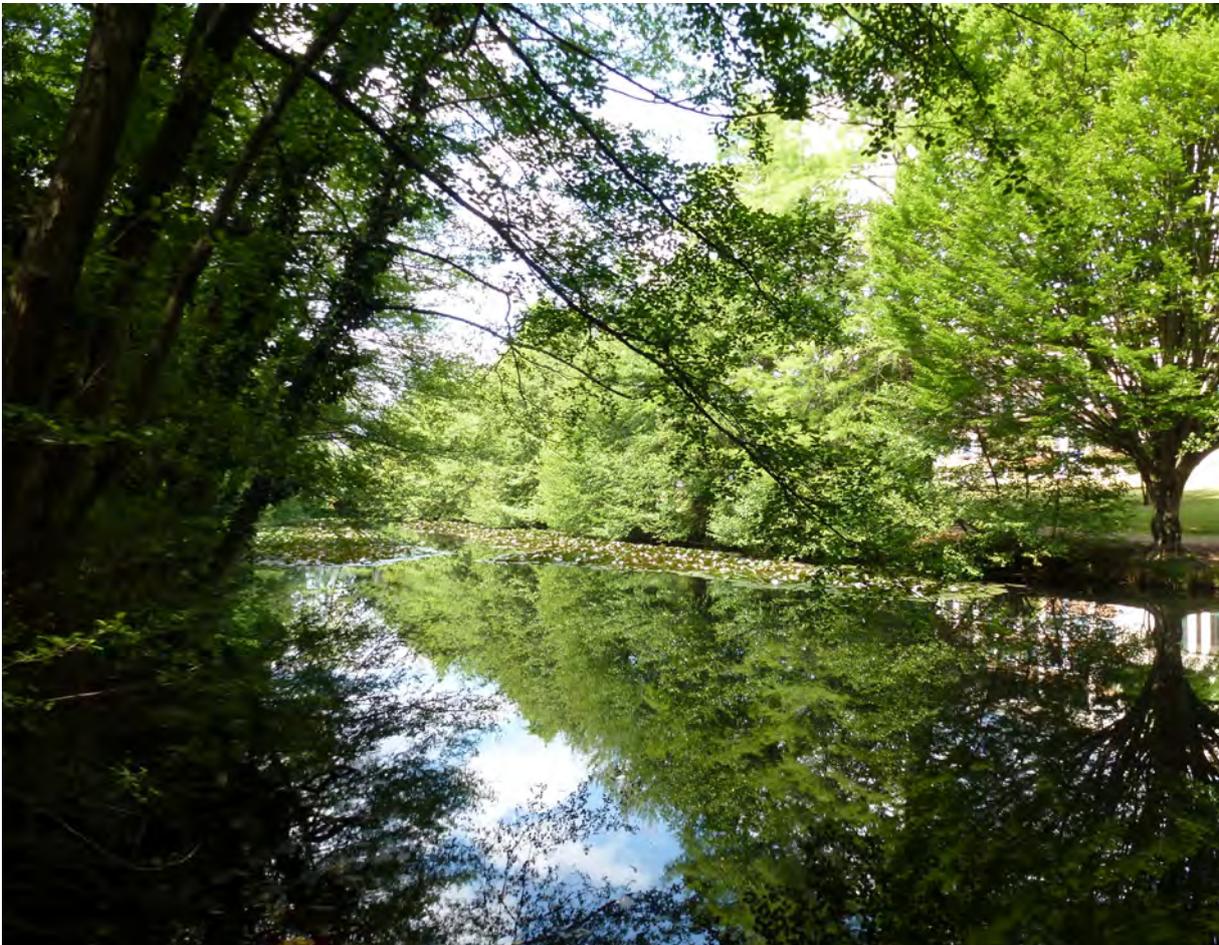


Carte des Bâtiments remarquables (rouge), de qualité (orange), et courant (jaune), Toulouse-Rangueil

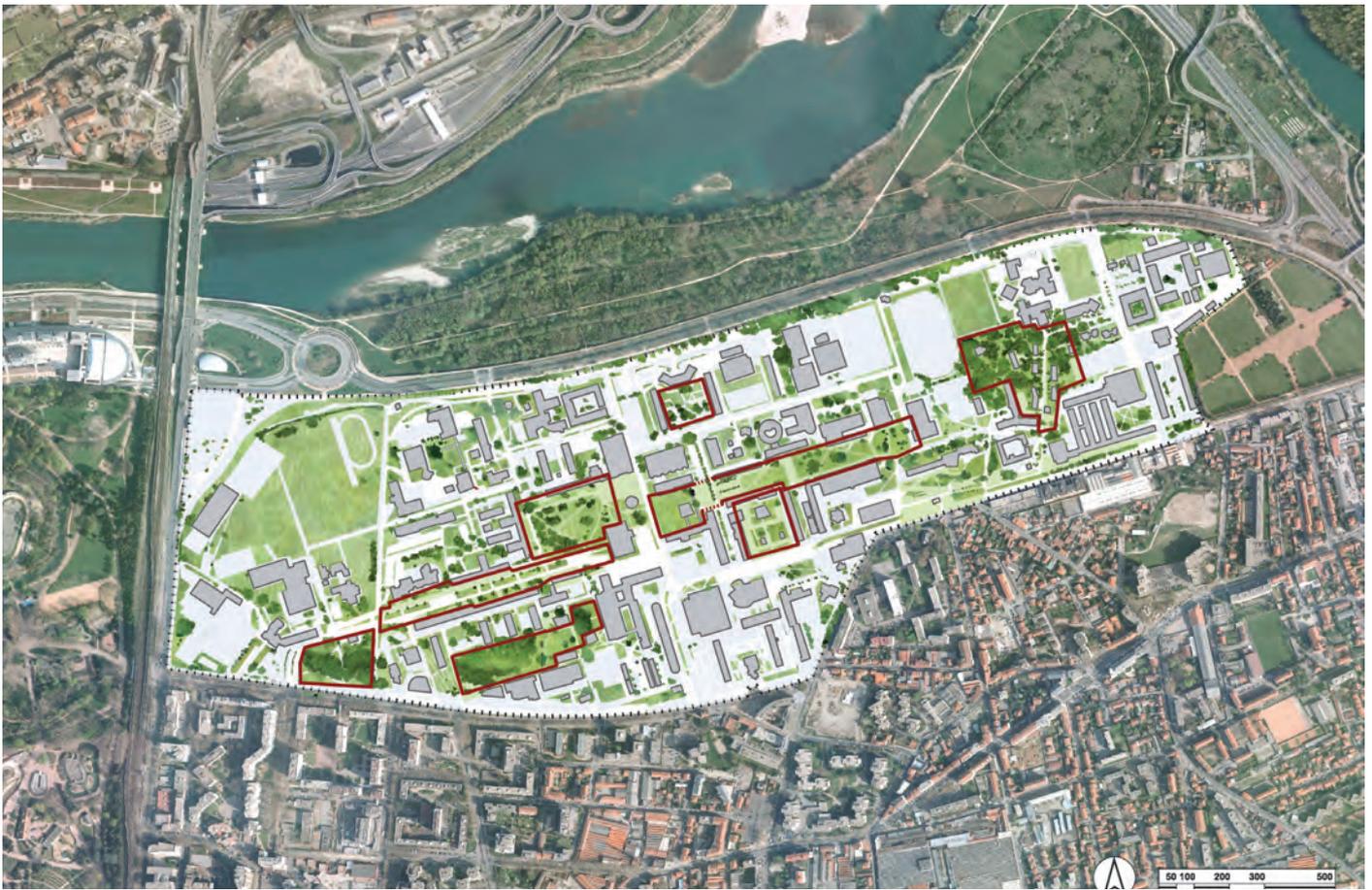
Un troisième outil de gestion : des ensembles inscrits dans des périmètres

Tout comme les bâtiments isolés seront considérés, sauf mention spéciale, pour leur intérieur et dans la limite de leur enveloppe extérieure et de leurs dispositifs d'accès immédiats, les ensembles architecturaux, urbains et paysagers devront être reconnus dans des limites matérielles précises, à l'intérieur desquelles pourront s'appliquer les recommandations. C'est pourquoi ont été reportés sur une carte du site des périmètres, dans lesquels les préconisations prendront leur sens. Il ne s'agit pas de rester dans le vague, de se cantonner dans un principe ou une intention, mais de tester ici une véritable aire de mise en valeur, quitte à l'usage à faire évoluer son étendue et sa forme. Même si les recommandations n'ont pas la même portée réglementaire qu'un document d'urbanisme, elles devront être perçues dans toutes leurs conséquences dans le travail de terrain.

Ces trois outils, créés à l'occasion de cette étude, peuvent rester opérationnels. Ils sont très facilement adaptables aux besoins qu'on peut dès aujourd'hui anticiper. Nous pouvons ainsi facilement imaginer qu'ils puissent servir – si il en est fait la publicité – de base pour les autres inventaires qu'il sera nécessaire de multiplier dans les années à venir.



Bassin du premier campus scientifique de Bordeaux Talence-Pessac-Gradignan



Carte des ensembles paysagers remarquables du Campus de Lyon la Doua



Carte des ensembles paysagers remarquables (en rouge) et de qualité (en orange) du campus de Montpellier le Triolet

Un quatrième outil de gestion : le guide de recommandations

Comme nous l'avons écrit dans la présentation des 9 guides de recommandations, ceux-ci découlent des constats et des analyses réalisés à partir des fiches de repérages, des cartographies, des historiques et de l'examen des documents des années 1950 et 1960. Nous y avons introduit les éléments d'une stratégie de redécouverte, préservation, évolution et mise en valeur des édifices, ou ensembles bâtis et paysagers distingués comme remarquables.

Avant de rédiger les recommandations proprement dites, il nous a semblé important de dégager ce que nous avons appelé pour chacun des sites étudiés : les points forts du patrimoine (d'une manière générale ce qui nous semble caractériser son identité). Puis avant de procéder élément par élément, nous avons énoncé des recommandations à l'échelle de tout le campus. Enfin, nous avons présenté les bâtiments et ensembles urbains architecturaux et paysagers remarquables, qui ont été ensuite localisés sur une carte, et sur lesquels nous souhaitons en priorité fixer l'attention (pour le processus qui nous a amené à procéder ainsi, nous renvoyons le lecteur à la première partie des guides de recommandations).

Pour chaque bâtiment ou ensemble urbain et paysager pour lequel nous avons des recommandations, celles-ci se présentent en trois parties :

La première partie est la description du bâtiment ou de l'ensemble urbain et paysager qui, dans sa rédaction, reprend les informations mises en fiche pendant le premier repérage, les organise et leur donne un sens. L'objectif est de présenter un édifice ou un paysage formé au début des années 1960, sous l'aspect qu'il a pris aujourd'hui, en insistant sur ses éléments caractéristiques afin de révéler au lecteur ce qui pourrait poser problème lorsqu'on envisagera sa transformation. C'est aussi l'occasion d'énoncer un certain nombre de contradictions dans les opérations de rénovations déjà effectuées, sur lesquelles on pourrait revenir.

La deuxième partie est la partie recommandations proprement dite. Elles se résument à des actions simples, aux résultats immédiatement tangibles qui, souvent, se cantonnent aux éléments les plus significatifs.

La troisième partie de ce chapitre, consacré aux recommandations sur les bâtiments et ensembles urbains et paysagers remarquables, consiste en une suite de photographies. Celles-ci ont été choisies en fonction de leur pertinence pour montrer un état à préserver ou bien à transformer. Aucune de ces photographies n'est anodine. Parfois elles dévoilent une pathologie visible à l'œil nu. D'autres fois, elles révèlent des interventions déjà réalisées et abusives. Et d'une manière générale, elles permettent à un non spécialiste d'apprécier la facilité ou la difficulté pour transformer le bâtiment ou l'espace urbain et paysager en question.

1 - BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE CENTRALE (voir Fiche n°2 de l'inventaire)

NOEL LE MARESQUIER, ARCHITECTE ET JEAN VERGNAUD, ARCHITECTE D'OPERATION

DESCRIPTION



La bibliothèque universitaire joue le rôle de cathédrale du savoir au centre d'un campus qui rayonne autour d'elle. En plan, cernée de voies de communications, elle est comme la pupille d'un œil qui nous regarde. On peut aussi y deviner l'aorte dans un cœur muni de ses ventricules. Bref, grâce à son emplacement et à sa forme, elle joue un rôle fondamental et elle est un symbole de la cité scientifique. Le tracé de la ligne aérienne du métro qui la contourne en reprend, même, la courbe. Le plan circulaire renvoie dans l'histoire de l'architecture au mausolée pendant l'antiquité ou au temple idéal pendant la Renaissance. Dans les années 1960, quand l'architecte le dessine, il évoque la maison de la Radio à Paris et le pavillon des Etats-Unis à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1958. Mais à Villeneuve d'Ascq, le bâtiment construit avec peu de moyens, s'ouvre d'une manière plus généreuse sur l'extérieur. Les parois du tambour sont vitrées et un système de claustras de béton joue le rôle de brise-soleil. L'entrée est traitée avec un grand auvent, dont la forme évoque le modernisme tropical à la brésilienne. Le centre de l'édifice abrite à l'intérieur au rez-de-chaussée la principale banque

d'accueil. Dans la partie supérieure, on y voit la voûte en béton et pavés de verre qui couvre le niveau inférieur à cet endroit. A la périphérie, les deux plateaux des deux niveaux principaux sont à peine cloisonnés, et les piliers de la structure métallique se font très discrets. Lorsqu'elle est conçue, l'heure est à la consultation des ouvrages en libre accès, ce qui permet d'éviter l'installation d'un grand volume saillant pour le silo à livres (la réserve est en sous-sol). La lumière est filtrée par des stores à lamelles, ce qui permet d'occulter comme on le souhaite, tout ou partie de la façade vitrée par l'arrière. Bref la bibliothèque universitaire depuis qu'elle a été inaugurée remplit un rôle de monument signal au centre du campus, mais sa conception et ses modes constructifs, d'une grande simplicité, n'en font pas un bâtiment pompeux. Son mode de fonctionnement initial, en référence à la tradition anglo-saxonne de la bibliothèque panoptique, peu répandue en France, la caractérise. Il faut néanmoins souligner la faiblesse de la conception de ses distributions verticales, ce qui explique aujourd'hui le positionnement malheureux hors de la structure des escaliers de secours.

9 CAMPUS • STYLES ARCHITECTS - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - septembre 2011

1 - BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE CENTRALE

NOEL LE MARESQUIER, ARCHITECTE ET JEAN VERGNAUD, ARCHITECTE D'OPERATION

RECOMMANDATIONS



- Lorsqu'il s'agira d'établir pour ce bâtiment un projet global incluant préservation et transformation, pour nourrir le projet contemporain, on commandera à un spécialiste reconnu, historien de l'architecture du XXe siècle ou architecte titulaire d'un DSA Architecture et Patrimoine ou diplômé de l'École de Chaillot, une étude préliminaire documentant en détail les modes de construction et les modes de décoration d'origine, notamment les colorations initiales.
- Quelques soient les solutions d'extension proposées pour le Learning Center, il importe que le volume circulaire à l'extérieur comme à l'intérieur reste lisible et que le caractère de signal du bâtiment ne soit pas diminué. Il n'est pas exclu de le surélever.
- Dans la mesure du possible, on devra conserver la coupole centrale en pavés de verre.
- L'auvent de l'actuelle entrée principale devra être maintenu.
- Le projet devra être l'occasion de supprimer les actuels accès de secours extérieurs qui nuisent à la pureté du volume.

9 CAMPUS • STYLES ARCHITECTS - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - septembre 2011

1 - BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE CENTRALE

PHOTOGRAPHIES

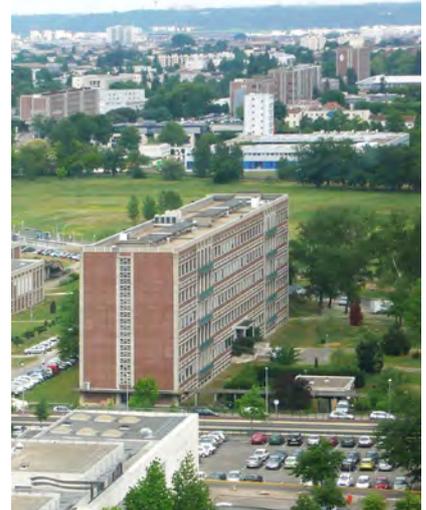


9 CAMPUS • STYLES ARCHITECTS - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - septembre 2011

AUTOUR DU CHÂTEAU D'EAU : BÂTIMENTS ET ENSEMBLES ARCHITECTURAUX, URBAINS ET PAYSAGERS REPERÉS



DIFFÉRENTES VUES DU CHÂTEAU D'EAU



BÂTIMENT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALE



L'EXTENSION DU CAMPUS SCIENTIFIQUE



MOBILIER URBAIN DES ANNÉES 1960



GRAND ESCALIER D'UN BÂTIMENT RECHERCHE

Le château d'eau du campus dessiné par l'architecte Pierre Mathieu est un signal positionné au centre du site. Il est intéressant au point de vue de sa fonction : il permet à l'université d'être autonome quant à son approvisionnement et à sa distribution de l'eau. Il est aussi remarquable par son design et possède la particularité d'avoir une pièce panoramique à son sommet et une grande salle voûtée en béton, percée d'ouvertures au-dessous du réservoir. Depuis son faite, on peut voir un autre bâtiment remarquable, consacré à la recherche en biologie et en physiologie animale, construit à l'occasion de l'extension du premier campus scientifique.



AU PIED DU CHÂTEAU D'EAU, LE RESTAURANT UNIVERSITAIRE ET LE PARC CENTRAL



BÂTIMENT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALE



LE PAYSAGE ARBORÉ DANS LE PARC CENTRAL

Initialement prévu pour recevoir des aires d'évolution sportive et des cours de tennis à proximité de la faculté de Droit et de Science Politique, le parc qui s'est développé au sud se compose de deux ensembles. De part et d'autre, un cheminement piéton conduit au restaurant universitaire qui bénéficie aujourd'hui d'un arrêt du tramway à proximité. L'emplacement de ce parc naturel est quasiment au centre géographique du campus de Bordeaux-Talence-Pessac-Gradignan, ce qui en fait la particularité et l'intérêt dans la vie étudiante.



DE LA VÉGÉTATION ÉMERGE LA PIÈCE PANORAMIQUE, AU-DESSUS DU RÉSERVOIR DU CHÂTEAU D'EAU



VUE DU PARC CENTRAL DEPUIS LE FAÎTE DU CHÂTEAU D'EAU

DISPOSITIF DE SUIVI DE LA DÉMARCHE PATRIMONIALE

Permettre une appropriation des outils mis à disposition

1- Une première action de sensibilisation sous forme d'exposition test à Bordeaux : une expérience à réitérer et à développer :

Avant de lancer les premiers travaux dans le cadre de l'Opération Campus, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur associant les 4 universités bordelaises a pris l'initiative d'organiser trois manifestations du 10 octobre au 10 novembre 2011. Ceci afin de regarder différemment le campus de Talence-Pessac-Gradignan, de retrouver la trace de l'histoire de ce territoire, d'en comprendre le sens, et ce à l'aube des changements initiés. Deux expositions et un café de l'architecture se sont adressés à tous les usagers du campus, ceux qui le vivent ou ceux qui, uniquement, le traversent. L'exposition *Du passé aux possibles* a associé les étudiants de cinquième année de l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux, située à proximité immédiate du campus universitaire et notre bureau d'étude, pour proposer une lecture historique de l'évolution architecturale et paysagère et un ensemble de projets imaginés pour son développement futur. A cette occasion a été présentée au public la méthodologie d'inventaire, et les bâtiments et ensembles architecturaux, urbains et paysagers.

Cette première action de sensibilisation dans la suite directe de l'étude engagée pourrait être suivie par d'autres dans chacun des sites concernés, sous des formes variées : expositions, bien sûr, mais aussi visites, événements divers, conférences-débats, rédactions de guides-découvertes du patrimoine universitaire, travail en relation avec la création ou la modification de la signalétique du campus, etc.

2- Organiser pour chacun des sites étudiés une restitution de l'étude des 9 Campus auprès de la Présidence du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, des responsables d'établissement, du corps professoral et du personnel administratif concerné.

3- Organiser une restitution de l'étude des 9 Campus auprès des personnels des services techniques et patrimoniaux des universités concernés et organiser des journées de formation thématiques.

Ces actions seraient menées en direction de la maîtrise d'ouvrage et des personnels chargés de la maintenance et de l'entretien des sites. On pourrait envisager qu'elles aient pour cadre les rencontres régulières déjà organisées au sein de l'association qui réunit au niveau national les différents services du patrimoine.

4- Mettre en place une veille au niveau de l'administration centrale, permettant de conseiller et d'assister les intervenants locaux dans leurs choix et leurs projets.

Utiliser les outils mis à disposition

1- Réinterroger chaque schéma directeur d'aménagement de campus à la lumière de l'inventaire et du guide de recommandations afin de permettre les meilleurs choix possibles, aussi bien en termes de tracés urbains que de bâtiments à conserver. Prendre pour exemple les démarches des PRES de Montpellier et de Toulouse pour mettre en corrélation les données de cette étude avec les projets de transformation à mettre en œuvre prochainement. Pour le campus scientifique Montpellier-Le Triolet, cette initiative a permis de mettre en valeur la qualité des aménagements paysagers d'origine ainsi que la composition du plan masse, et de proposer à la fois des solutions nouvelles dans la continuité de celles adoptées dans les années 1960 avec la perspective d'une meilleure fonctionnalité et d'une plus forte identité.

A Toulouse-Ranguel, l'étude a permis de conforter les choix urbanistiques déjà engagés en les ajustant, et de reconsidérer les démolitions et les réhabilitations envisagées, ce qui a permis de dégager des solutions économiquement plus favorables, tout en sauvegardant une image cohérente d'un des plus importants ensembles bâtis et paysagers.

2- Dans le cas où un schéma directeur d'aménagement va être lancé, intégrer l'inventaire et le guide de recommandations dans le cahier des charges de la consultation.

3- Dans le cas d'opération de construction ou de réhabilitation, intégrer de même l'inventaire et le guide de recommandation dans le cahier des charges de la consultation.

4- Dans le cas d'une réhabilitation d'un bâtiment repéré comme remarquable dans le guide de recommandation, engager des études préalables.

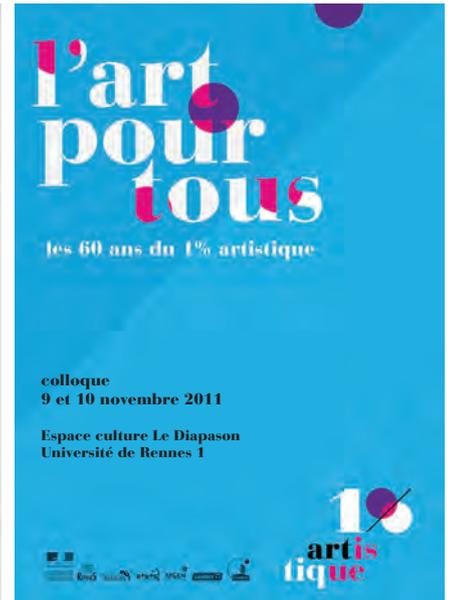
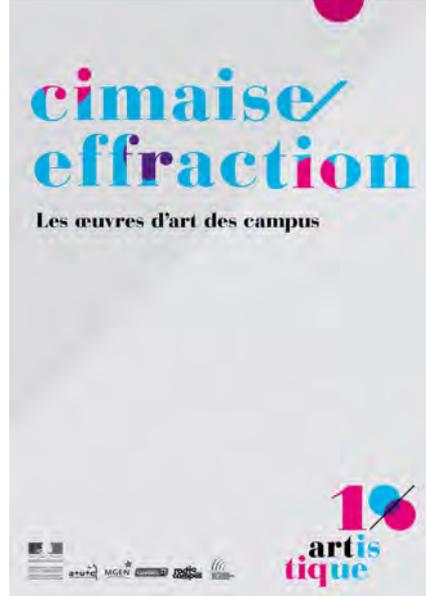
Les recommandations effectuées pour chacun des campus montrent la nécessité non pas simplement de sensibiliser à la problématique du patrimoine architectural, urbain et paysager, mais de former les professionnels intervenants sur le bâti et le paysage universitaire au patrimoine architectural, urbain et paysager du XXe siècle. Cette culture est pour le moment quasi-étrangère aux préoccupations de terrain comme au niveau de la gouvernance des universités.

La situation n'est pas non plus très avancée dans le milieu des architectes même. Pour lors, à l'exception de quelques spécialistes formés sur le tas, ce sont pour l'essentiel des anciens élèves de l'Ecole de Chaillot (aujourd'hui délivrant un Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement, mention Architecture et Patrimoine), habitués à intervenir dans le domaine de la restauration au sens strict du terme sur des édifices anciens très singuliers, qui sont appelés sur des chantiers de maîtrise d'œuvre de réhabilitation quand on souhaite qu'ils soient réalisés avec soin - les formations adéquates dans les écoles faisant défaut. Et seul le DSA Architecture et Patrimoine développé depuis quelques années à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville tient compte des spécificités du bâti et du paysage du XXème siècle.

Bref, dans le domaine qui nous intéresse, beaucoup de choses sont encore à inventer, malgré l'urgence et les mots d'ordre, notamment en matière de durabilité. Dans tous les cas pourtant, nous insistons sur le problème crucial de la compétence des maîtres d'œuvres, qui, s'ils ne sont pas expérimentés, doivent se faire conseiller. C'est pourquoi nous préconisons l'intervention de spécialistes pour la réalisation d'études préalables détaillées pour chacun des bâtiments remarquables repérés, avant travaux de transformation. Dans le cas du patrimoine du XXe siècle, l'intervention d'un architecte ou d'un urbaniste conseil non formé en la matière ne suffit pas.



Ci-contre, à gauche en haut, Sculpture *Le Cri*, artiste : Etienne Martin, 1979, campus de Villeneuve d'Ascq
 Ci-dessous, affiches annonçant les deux dernières actions de l'association A+U+C en faveur du 1% artistique.



Ci-dessus, à gauche, Bâtiment Charles Darwin, faculté des Sciences, Lyon la Doua. Architecte : Jacques Perrin-Fayolle, artiste Denis Morog
 Ci-dessus, à droite, sculpture *La Cornue*, Artiste : Alexander Calder, 1975, Campus de Grenoble Saint-Martin d'Hères Gières.
 Ci-dessous, Mosaïque dans le hall d'entrée de la Bibliothèque Centrale des Sciences du campus de Grenoble Saint-Martin d'Hères Gières.



Prolonger la démarche patrimoniale

1- Mettre en valeur le patrimoine déjà constitué par les œuvres commandées depuis 1951 au titre du 1% artistique, au moyen d'actions visant à l'entretenir et à le restaurer dans le cas où des bâtiments seraient réhabilités. Engager une nouvelle démarche d'enrichissement en incluant dans le cas d'opération en MOP et en PPP la poursuite de ce travail de diffusion en faveur d'un art contemporain intégré à l'architecture et à l'espace urbain et paysager, y compris quand il ne relève pas d'une obligation. Prendre pour modèle l'initiative prise par le PRES de Grenoble, qui inscrit cette exigence dans sa démarche de maître d'ouvrage, notamment sur le campus de Saint-Martin d'Hères-Gières et pour des contrats PPP où figure cette mesure clairement énoncée et chiffrée. S'appuyer sur la Direction Régionale des Affaires Culturelles et son service de la Création Artistique pour affiner la procédure qu'elle a l'habitude de mettre en œuvre, pour qu'elle l'accompagne dans le temps en tant que conseil et partenaire.

2- Travailler avec l'association A+U+C

Au fil de l'étude, une conviction est apparue puis s'est renforcée. Nous nous sommes aperçus, qui plus est à l'heure où les contrats PPP sont discutés, qu'on ne pouvait dissocier les œuvres réalisées au titre du 1% artistique du patrimoine bâti et du patrimoine constitué par la forme urbaine particulière des campus des années 1950-1960. La mesure réglementaire destinée à l'origine à financer la décoration des établissements scolaires et universitaires est encadrée elle-aussi aujourd'hui par le Ministère de la Culture et ses Directions Régionales des Affaires Culturelles. Il pourrait s'agir d'un premier terrain d'entente et de collaboration envisageable avec cette administration.

A l'interface entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Culture et de la Communication et les Présidences des Universités, l'association A+U+C (Art+Université+Culture) a pour mission de fédérer les services culturels de tous les campus. Un de ses objectifs déclarés depuis plusieurs années est la création d'un centre de veille et de valorisation du patrimoine artistique. Ainsi, l'association soutient l'organisation de visites découvertes et encourage la création de sites internet reprenant les premiers inventaires des œuvres d'art dont certains campus se sont déjà dotés. L'opération menée à l'automne 2011, dénommée *Cimaise/Effraction* va dans ce sens. L'association est aussi à l'origine avec l'Université de Rennes 1 d'un colloque qui s'est tenu les 9 et 10 novembre 2011 intitulé *L'Art pour Tous*, avec le soutien des deux ministères concernés, à l'occasion des 60 ans du premier texte créant le 1%. Notre étude sur le bâti et sur le paysage y a été présentée.

L'association A+U+C apparaît donc comme un partenaire potentiel déjà sensibilisé et susceptible de mettre à disposition son réseau et sa logistique dans un domaine qu'elle connaît déjà.

3- Déclencher un mouvement de reconnaissance en faveur du patrimoine bâti et paysager des campus universitaires du début des années 1960 ; travailler avec un réseau de partenaires locaux :

La labélisation « Patrimoine du XXe siècle » : une mesure appropriée et un rapprochement souhaitable avec le Ministère de la Culture et de la Communication et ses Directions Régionales des Affaires Culturelles.

Contrairement aux réalisations du passé, dont la protection va souvent de soi, l'intérêt pour le patrimoine du XXe siècle est un phénomène récent. La création d'un label national en 1999 par le Ministère de la Culture et de la Communication, ministère qui habituellement instruit et gère les dossiers de protection au titre des Monuments Historiques et leurs abords, ainsi que les documents d'urbanismes du type ZPPAUP et autres Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (secteurs sauvegardés), est venue contribuer à sa reconnaissance. Les Directions Régionales des Affaires Culturelles par le biais dans la plupart des cas de leur service Architecture ont ainsi dressé une liste, puis la Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique

Retour DRAC

label patrimoine du **XX^e** siècle en Rhône-Alpes

- » Pourquoi un label ?
- » Le label en Rhône-Alpes
- » L'architecture au XXe siècle
- » 28 réalisations



ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Rhône-Alpes

» Liens » A lire » Contacts » Crédits

À gauche, Amphithéâtre de Chimie, Campus de Toulouse Rangueil. Architecte René Egger; à droite, Amphithéâtres de Licence, Campus de Montpellier le Triplet. Architecte René Egger. Deux bâtiments identiques, sur deux sites différents l'un rénové, l'autre pas.



Ci-dessus, Faculté des Sciences, campus de Lyon La Doua : relief sur le mur des amphithéâtres du bâtiment de propédeutique avec sa polychromie d'origine en 1967 à gauche et dans son état 2010/2011 à droite.

et Ethnologique (aujourd'hui la CRPS) présidée par le Préfet de Région a sélectionné des témoignages bâtis et parfois des ensembles urbains, pour refléter l'identité d'un territoire dans sa diversité, au-delà des critères traditionnels attachés à la notion de monument. Ce label décerné par l'Etat, qui est périodiquement mis à jour, sert à identifier et à signaler les jalons de l'évolution de notre société. Il serait normal d'y associer dans les mois qui viennent les campus universitaires, formes urbaines et ensembles bâtis et paysagers, conçus pendant les Trente Glorieuses, plus particulièrement entre la fin des années 1950 et 1968. Certains bâtiments étudiés ont déjà fait l'objet d'une telle mesure, comme sur le campus de l'Esplanade à Strasbourg, le bâtiment de la faculté de Droit et Sciences Politiques. On peut citer aussi la bibliothèque centrale des sciences, l'amphithéâtre Louis Weil et les bâtiments du CERMO sur le campus de Grenoble-Saint-Martin-d'Hères-Gières, tandis que la labélisation de la totalité du campus littéraire de Montpellier III a été obtenue en 2011.

Il faut dire que les critères de la labélisation, qui sont quasiment les mêmes que ceux que nous avons appliqués pour les bâtiments remarquables, font appel à des valeurs d'actualité. La rationalité, l'innovation, l'expérimentation, l'économie, l'esthétique, la durabilité, font de cette idée du patrimoine du XXe siècle une notion partagée sur laquelle tout enseignant-chercheur de l'université, tout étudiant, tout usager peut s'accorder.

La labélisation a aussi pour intérêt d'immerger les acteurs de cette patrimonialisation « douce » (elle n'a pas d'incidence réglementaire) dans un réseau élargi de partenaires, où apparaissent outre les propriétaires ou affectataires, les Directions Régionales des Affaires Culturelles, les Conseils Architecture Urbanisme Environnement (CAUE), les Maisons de l'Architecture, les Villes et Pays d'Art et d'Histoire, avec leurs missions de diffusion de la culture architecturale et un éventail d'actions de plus en plus important pour toucher le grand public (édition d'ouvrages au sein d'une collection, réalisation de guides, organisation de visites-conférences, création de sites internet). Labéliser un bâtiment ou un ensemble architectural, urbain ou paysager, c'est ainsi lui permettre d'être reconnu au-delà du campus, le situer dans une communauté de villes, dans un territoire, pour en faire un élément de développement.

4- Commander des études spécialisées et complémentaires dans le prolongement de l'inventaire.

La réalisation des inventaires pour chacun des campus peut être enrichie de nouvelles analyses fondées sur des informations que nous ne connaissions pas au commencement de notre travail, et dont la pertinence a été révélée au fil des visites et des recherches. Ces compléments pourraient porter sur les sujets suivants :

Les panneaux de façades Jean Prouvé usinés par la CIMT ; leur entretien, leur efficacité dans le temps, leurs pathologies éventuelles, les solutions apportées dans les actions visant à leur réhabilitation ou transformation.

- Ainsi il serait très intéressant de dresser un état sanitaire précis et examiner les comportements dans le temps ainsi que les mesures d'entretien et de réhabilitation prises jusqu'à aujourd'hui pour les panneaux métalliques dessinés par Jean Prouvé pour la CIMT, pour les façades des immeubles construits sur les campus de Lyon La Doua et Villeneuve d'Ascq.
- Pourrait être engagée une étude approfondie des bâtiments-types construits selon le même dessin et, à peu de choses près avec les mêmes moyens matériels, sur les campus de Montpellier II et Toulouse-Rangueil (bâtiments de travaux pratiques, de recherche et amphithéâtres), ainsi qu'à Marseille-Luminy (bâtiment des amphithéâtres) ; ce qui permettrait un échange d'informations et un retour d'expériences entre services du patrimoine de ces universités qui doivent faire face à des opérations d'entretien, réhabilitation ou de transformation sur des bâtiments quasi-identiques.
- La préservation, réhabilitation, transformation du bâti et du paysage des années 1960 : le cas de Toulouse-Rangueil.

Il pourrait être judicieux de comparer les coûts, les objectifs, les techniques employées visant à la préservation, la réhabilitation et la transformation du bâti pour des opérations exemplaires, en recueillant les avis des professionnels et des usagers concernés. La démarche déjà menée et

en cours sur le campus de Toulouse-Rangueil (à la bibliothèque universitaire, à l'ancienne école de chimie, pour les amphithéâtres et les salles de travaux pratiques de chimie), paraît s'imposer.

- Les coloris des années 1960

Dans chacun des 9 campus inventoriés, une étude des coloris d'origine pourrait être commandée. L'utilisation de la couleur comme décor des bâtiments universitaires apparaît aujourd'hui souvent aléatoire, et même dans certains cas fantaisiste et dérangement, tandis qu'elle était une discipline chez les architectes des années 1960. La couleur marque une époque. Nous pouvons en garder la mémoire.

Lancer un « plan mémoire campus »

Les équipes d'architectes chargées des plans-masses et de la construction des bâtiments se présentent aujourd'hui et se sont présentés hier dans une configuration intergénérationnelle originale. Certains campus ont été confiés à la fin des années 1950 à des aînés, souvent des Premiers ou Second Grand Prix de Rome ou bien à des architectes en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux ou de l'Education Nationale, ayant atteint la soixantaine et s'étant fait connaître dans la période de l'entre-deux-guerres*. Ces architectes renommés ont souvent été associés ou assistés par des personnalités locales moins connues nationalement, généralement plus jeunes d'une génération et sur lesquels les informations font souvent défaut**. Parmi tous ceux-ci quelques-uns deviendront d'éminents spécialistes de l'architecture scolaire, comme René Egger et Jacques Perrin-Fayolle, pour d'autres, comme Fernand Pouillon, les interventions sur les campus ne constitueront qu'une étape dans une grande carrière en devenir. Par ailleurs, certains architectes ont produit sur les campus des œuvres exceptionnelles qui ne se retrouveront plus dans la suite de leur travail, c'est notamment le cas d'Olivier-Clément Cacoub (1920-2008) qui signe deux bâtiments remarquables à Grenoble.

Autrement dit la construction des campus a constitué un laboratoire unique en matière de rencontre des sensibilités. Ces campus ont, beaucoup plus que les grands chantiers de logement sociaux et des grands ensembles, par nature répétitif, constitué des moments d'expérimentation pour l'éclairage naturel des locaux, les volumes et le groupement des auditoriums, la structure et la luminosité des halls de mécanique, les formes rationalistes ou expressionnistes des chaufferies, les jeux dans la texture des bétons coffrés, la mise en œuvre de murs rideaux innovants ainsi que des mobiliers d'auditoriums ou de salons d'honneur dont certains dus à Jean Prouvé.

Du point de vue urbanistique, les campus ont permis la rencontre pas toujours évidente entre des conceptions classiques (axes, symétrie,...), avec celles découlant du fonctionnalisme (forme de bâtiment engendrée par leur fonction), selon diverses influences propagées dans les revues professionnelles (campus anglo-saxons, sièges sociaux des entreprises américaines, grands hôpitaux,...). Reflet de la mentalité de la table rase qui prévalait à l'époque, les châteaux, édifices, parcs et jardins qui occupaient préalablement les sites ont rarement, sinon jamais, été pris en compte dans les compositions, c'est notamment flagrant à Bordeaux et à Marseille-Luminy.

Ces campus à la française ont curieusement largement échappé à ce jour à la curiosité des amateurs d'architecture, et peu, sinon pas, d'ouvrages leur sont consacrés. Il faut convenir que leur localisation ne plaide pas souvent en leur faveur – ils sont le plus souvent situés dans des périphéries, et noyés dans leurs extensions – les espaces publics manquent généralement d'entretien et de nombreux édifices ont été altérés par des transformations radicales.

A l'exception des campus de Grenoble et de Toulouse, l'absence d'une gestion d'ensemble a également conduit à une fragmentation des décisions peu favorable à l'idée originelle d'unité. Au cours de l'étude nous avons souvent eu l'impression de nous trouver face à un patrimoine frappé d'amnésie. Seuls quelques services techniques conservaient, sans réelle conviction, des traces de ce qui s'était passé il y a cinquante ans.

Cette amnésie a évidemment des effets ravageurs, puisque ne saisissant plus la pensée d'ensemble originale, on en vient à perdre le sens de la composition et des axes majeurs, à barrioler des parements en béton et des pilotis des galeries en dépit de toute logique, à démolir sans raison valable des éléments du patrimoine industriel ou encore à planter des arbres et buissons en désaccord avec les édifices et les perspectives.

L'oxygénation de la mémoire des campus impose d'inventer des actions en faveur du patrimoine. Le recensement des œuvres d'art, la création de parcours de découverte, l'édition de guide en est une, mais en ce qui concerne la reconnaissance de l'architecture il faut d'abord s'attacher au handicap majeur, celui du manque de données sur les promoteurs des campus : maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages, architectes, ingénieurs, artistes, artisans, industriels, commanditaires, entreprises,.... Il conviendrait, avec les facultés d'histoire de l'art concernées, les bibliothèques universitaires, les écoles d'architecture, d'élaborer un plan d'action pour valoriser la mémoire des campus. Celui-ci devrait notamment comporter la réalisation d'entretiens avec les acteurs toujours présents, la rédaction de mémoires et de thèses, la constitution de dossiers documentaires, la récupération des archives privées des architectes, la création de photothèques ; ceci, de manière à constituer pour chaque campus, un corpus d'informations tenu à jour d'une façon pérenne.

Maurice Culot et Jean-Paul Midant

*C'est le cas de Roger Hummel (1900-1983) et Abraham Weinstein (1906-) à Strasbourg, de Jacques Carlu (1890-1976), René Coulon (1908-1997), Claude Ferret (1907-), André-Félix Conte (1909-), Louis-Alphonse Sainsaulieu (1901-1972) à Bordeaux, Noël Le Maresquier (1903-1982), Jean Vergnaud (1905-1995) et Pierre Vivien (1909-1999) à Lille, Jean-Charles André de Richmond (1904-) à Montpellier, Noël Le Maresquier et Georges Massé (1907-1994) à Toulouse ou encore Georges Bovet (1903-1980), Jean Royer (1903-) et Alexandre Courtois (1904-1974) à Grenoble

**A l'exemple de Jacques Berthelot, Attila Caloust, Didier Chaussat, Pierre Bouillet, Emile Faure, Christian Pichoux (Marseille), Pierre Eldin (Lille), Jean-Claude Deshons (Montpellier), l'Atelier des Architectes Associés, Bernard Avezou, l'agence Bardel, Barnier et Chapuis, Maurice Blanc, Louis-Lucien Blanchet, Roger Berthe, Jean Bottineau, Laurent Chapis, Jean-Constant Duboin, Pierre Egal, Jean Espié, Jacques Goubet, Pierre Jomain, Jacques-Henri Labourdette, l'agence Maillot et Carton, Ernest Neyrinck, Georges Paul, Bruno Pouradier-Duteil, Jean Rousset (Grenoble), Yannic Boudard, Ernest Ferdinand Chabanne, Paul de Noyers, Pierre Millet, Jean Montier (Toulouse), Guy Bisson, Jean Brum, Maurice Burstin, Jean Galonowski, Alfred Kronenberger, Czeslau Kutriewicz, Charles Migliera (Strasbourg), Jean Boët, José Levasseur (Aix-en-Provence), Gilles Autier, Claude Bouey, Paul Daurel, Georges Massé, Pierre Matthieu, Francisque Perrier, Roger-Jean Tagini, Jacques Touzin (Bordeaux), Alain Chastel, Abel Cholat, René Gages et André Longera (Lyon la Doua).